



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le



17056688

07 AVR. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0418.020.510

Dénomination(en entier) : **Etablissements Steylemans Société anonyme**(en abrégé) : **Ets. Steylemans S.A.**Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **1020 Bruxelles, boulevard Emile Bockstael 412****Objet de l'acte : Réduction du capital. Modification des statuts.**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par David INDEKEU, notaire à Bruxelles, le 31 mars 2017, ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de capital social à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) pour le ramener de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante et un euros septante-six cents (EUR 988.651,76), à six cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante et un euros septante-six cents (EUR 688.651,76), sans annulation de titre, par apurement partiel des pertes et ce, en vue d'assainir les écritures comptables.

Cette réduction s'opérera en priorité sur la partie du capital correspondant à des apports effectifs et réellement libérés par les actionnaires (capital fiscalement reconnu) et pour autant que la réduction dépasse cette partie du capital, sur les réserves taxées incorporées au capital, éventuellement et, en dernier lieu sur les réserves immunisées (ou non taxées).

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier comme suit les statuts:

Article 5 : Capital social

Le texte de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le capital social, fixé à six cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante et un euros septante-six cents (EUR 688.651,76), est représenté par 13.025 actions sans mention de valeur nominale. »

Déposé en même temps une expédition de l'acte du 31 mars 2017, procuration, texte coordonné des statuts.

Pour extrait analytique conforme,

David INDEKEU, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2017 - Annexes du Moniteur belge